

Message de M. Mohammed Larbi NOUHA

Directeur du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Epargne

Poursuivant sa contribution au développement du secteur des assurances, marqué particulièrement par les opérations de fusions absorptions consécutives à la libéralisation du secteur, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), a réalisé, en 2004, d'un chiffre d'affaires de 379 MDH, en baisse d'environ 8% par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique essentiellement par le retour de l'activité des rentes d'accidents du travail (AT) à son rythme normal après les pics des dernières années, relatifs aux transferts collectifs des portefeuilles de certaines compagnies d'assurances.

Le régime RECORE, quant à lui, confirme manifestement sa progression, entamée depuis quelques années. En effet, avec un montant de cotisations de 130 MDH, en amélioration de 37% par rapport à l'année précédente, les recettes de ce régime représentent, à elles seules, plus d'un tiers du total du chiffre d'affaires de la CNRA.

Sur le plan des résultats, l'encours financier de la CNRA s'est élevé à 2.308 MDH contre 2.032 en 2003, engendrant un montant de produits financiers de 137 MDH et un taux de rendement de 5,10%. L'exercice s'est soldé également par un résultat excédentaire de 25 MDH contre 31 MDH un an auparavant. La baisse de ce résultat est la conséquence logique de celle du résultat financier, elle même consécutive à la tendance baissière des taux sur le marché.

Ce résultat est entièrement affecté à la réserve pour renforcement des provisions mathématiques des rentes AT/AC, en prévision du changement des bases techniques (table de mortalité, taux d'intérêt technique) en cours d'approbation par les pouvoirs publics.

L'exercice 2004 a été également caractérisé par la mise en place, par la CNRA, de la politique de qualité ayant abouti à la certification ISO 9001 Version 2000 de l'activité des rentes AT/AC. Cette certification a permis à la Caisse la maîtrise et l'amélioration de la qualité de service ainsi que l'optimisation du fonctionnement de l'activité des rentes et ce, grâce à l'adoption du management par l'approche processus.

Enfin, dans le cadre de ses perspectives de développement, outre le renforcement de ses activités institutionnelles relatives aux gestions de rentes AT/AC, la CNRA s'emploie activement à repositionner le système RECORE par rapport aux produits concurrentiels et l'extension du fonds de retraite des avocats FRAM aux autres professions libérales.

Pour accompagner ce développement, la CNRA, tout en poursuivant sa politique orientée vers la performance, est engagée résolument vers un processus de modernisation de son système de management par la refonte de son système d'information, le développement d'une culture client ainsi que par l'instauration d'une approche marketing.

Chiffres clés 2004

- ▶ Chiffres d'affaires : 379 MDH
- Cotisations RECORE: 130 MDH (34,3% du CA)
- Indemnités d'accidents de la circulation : 105 MDH (27,6 % du CA)
- Capitaux constitutifs d'accidents du travail : 102 MDH (26,8 % du CA)
- ▶ Encours des placements financiers : 2.308 MDH
- ▶ Produits financiers : 137 MDH

Faits marquants 2004

- L'activité des Rentes (Accidents du travail et de circulation) de la CNRA a été certifiée selon la norme ISO 9001 Version 2000.
- Convention d'adhésion du personnel de l'ODEP à RECORE avec l'affiliation de 3.400 personnes.

Rapport de Gestion

Gestion des rentes



Rentes Accidents de Travail

Notre rôle

L'intervention de la CNRA en matière de la réparation des accidents du travail consiste à payer des rentes attribuées par décision judiciaire suite à un accident du travail ou un sinistre assimilé.

Les Compagnies d'Assurances qui sont tenues de payer la rente périodiquement tous les trimestres peuvent déléguer cette mission à la CNRA moyennant le dépôt d'un capital constitutif de la rente.

Les articles 187 et 343 du dahir n° 1-60-223 du 6 février 1963 obligent les compagnies d'assurances à confier à la CNRA la gestion des rentes et leur paiement dans les deux cas suivants :

- Le sinistre est un accident de trajet.
- L'employeur de la victime n'est pas assuré.

En dehors de ces deux cas, les compagnies d'assurances sont libres de confier ou pas cette gestion à la CNRA.

Les indicateurs clés de l'activité Rentes AT

La gestion spéciale des rentes AT au niveau de la CNRA connaît un tournant décisif du fait des transferts collectifs intervenus ces dernières années. La part du portefeuille de la Caisse représente plus de 55% du total des provisions mathématiques de la profession des assurances en matière de gestion spéciale des rentes d'accidents de travail.

>>> Capitaux constitutifs et nombre de dossiers reçus :

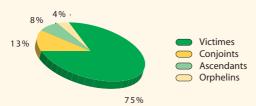


L'année 2004 a été marquée par une baisse des capitaux constitutifs et du nombre de dossiers recus.

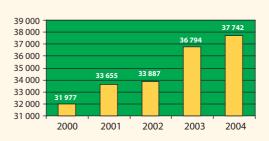
Ainsi, les capitaux constitutifs ont atteint 101,57 MDH contre 170,89 MDH un an auparavant, soit une régression de 69,32 MDH ou 40,56 % qui s'explique par l'opération exceptionnelle de la prise en charge du portefeuille AT de Wafa Assurance en 2003, pour un montant de 93 MDH.

>>> Les Bénéficiaires des rentes AT

Répartition des bénéficiaires des rentes AT en 2004



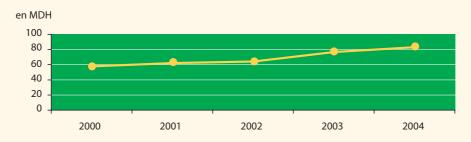
Evolution des bénéficiaires des rentes AT



Le nombre de bénéficiaires s'est accru de 2,6% par rapport à 2003. La population des bénéficiaires reste dominée par celle des victimes à raison de 28.347 contre 4.735 pour les conjoints, 3.062 pour les ascendants et 1.598 pour les orphelins.

>>> Les rentes servies

Evolution des rentes annuelles servies



La CNRA a servi en 2004 un montant de rentes de 83,56 MDH contre 76,98 MDH, en hausse de 8,5% par rapport à 2003.

La rente moyenne annuelle servie pour les orphelins et les conjoints s'élève respectivement à 3.255 DH et 3.442 DH; celle des ascendants et des victimes s'établit, quant à elle, respectivement à 1.473 DH et 2.030 DH.

>>> Les provisions mathématiques

Evolution des provisions mathématiques des rentes AT



Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint en 2004 un montant de 897,77 MDH contre 831,73 MDH l'an dernier, en hausse de 7,9 %.

Gestion des rentes

Rentes Accidents de circulation

Notre rôle

En application du dahir portant loi n° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, le montant de l'indemnisation due aux victimes ou à leurs ayants droit est versé sous forme de capital.

Toutefois, il est versé sous forme de rente :

- en totalité, lorsqu'il s'agit d'ayants droit mineurs ;
- partiellement, lorsqu'il s'agit de victimes mineures.

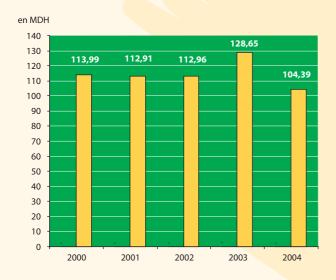
Chaque fois qu'une indemnisation doit être versée totalement ou partiellement sous forme de rente, la totalité de l'indemnisation due doit être déposée auprès de la CNRA.

Les indicateurs clés de l'activité Rentes AC

La gestion des rentes AC constitue l'autre activité de base de la CNRA. Le volume de cette activité a connu une baisse au niveau de la population des crédirentiers de rentes AC due à l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans.

>>> Indemnités reçues de la part des compagnies d'assurances :

Evolution des indemnites reues

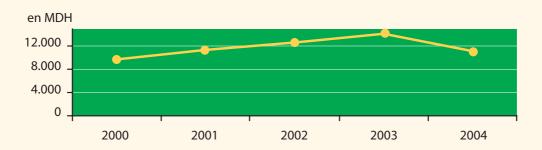




Durant l'exercice 2004, la CNRA a reçu 2 392 dossiers AC contre 2 600 dossiers un an auparavant. Ces dossiers ont drainé un montant d'indemnités de 104,39 MDH contre 128,65 MDH un an auparavant, en baisse de 18,9%.

>>> Bénéficiaires

Evolution du nombre de bénéficiaires des rentes AC

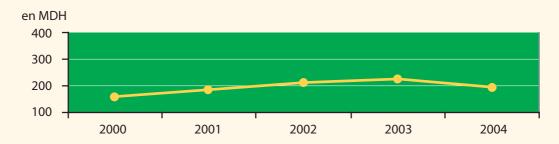


Le nombre de bénéficiaires des rentes AC a baissé de 20,7% pour se situer à 11.216 en 2004 contre 14.144 pour de l'année 2003. Cette réduction est due à l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans.

Le montant total des rentes servies en 2004 s'est établi à 51,51 MDH dont 87,8% profite aux ayants droit mineurs.

>>> Provisions mathématiques

Evolution des provisions mathématiques des rentes AC



Les provisions mathématiques des rentes AC se sont élevées à 196,3 MDH en baisse de 12,96 % par rapport à 2003.





Activité Retraite et Prévoyance

Produits de retraite

Notre rôle

Conformément à sa vocation sociale, la CNRA s'est assignée pour mission, la contribution à la généralisation de la couverture sociale au Maroc.

L'intervention de la CNRA dans le domaine de la retraite prend deux formes :

- Le développement des produits de retraites adaptés. Les produits commercialisés par la CNRA sont destinés aux catégories socioprofessionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi qu'à celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite.
- La CNRA a développé au fil des ans un ensemble de produits et de services, pour répondre parfaitement aux attentes de sa clientèle s'articulant principalement autour des assurances des personnes et des retraites. Cette offre cible les avocats, les commerçants, les artisans à travers des produits et services adaptés, ainsi que toutes les catégories socioprofessionnelles avec le produit RECORE

Une gamme diversifiée de produits de retraite

Produit	Caractéristiques	Cible	Commercialisation	Option	CA en 2004 (en MDH)	Nombre d'affiliés au 31/12/2004	Prestations (en MDH)	Provisions techniques (en MDH)
RECORE	Capitalisat <mark>ion</mark> collective	Individuel & collectif	CNRA	Indexé à une assurance décès invalidité	130.01	21.247	27.82	473.84
FRAM	Capitalisation collective	Les avocats affiliés aux ordres régionaux	Ordres régionaux des avocats CNRA	-	5.23	4.327	1.61	158.69
ADH	Capitalisation collective	Les commerçants et artisans du Maroc	Réseau CNIA	Ass. Décès Invalidité Ass. Hospita- Iisation Ass. Incendie	1.31	37.939	3.25	26.52

Résultats et indicateurs clés de l'activité retraite et prévoyance

Pour l'ensemble des produits gérés, la CNRA a réalisé un chiffre d'affaires de 172,74 MDH en progression de 55,5%. Ce résultat continue d'être prédominé par les performances commerciales du régime de retraite RECORE.

Le nombre total d'affiliés, tous régimes confondus s'est établi à 67.073 clients, en progression de 25%.

RECORE : régime complémentaire de retraite

>>> Evolution des cotisations et du nombre d'affiliés à RECORE



Evolution des cotisations reçues



Evolution du nombre des affiliés par année



En terme de recouvrements, la CNRA a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation pour un montant de 130,01 MDH contre 93,38 MDH en 2003, en amélioration de 36,63 MDH ou 39,2 %. Ceci porte depuis le lancement du régime en 1988 à 528,28 MDH le montant cumulé des cotisations reçues. Pour les prestations, le montant réglé au cours de l'année 2004 à atteint 27,82 MDH en baisse de 20,4 %.

L'année 2004 est principalement marquée par la conclusion d'une convention d'adhésion entre la CNRA et l'ODEP pour la prise en charge de leur personnel. Le nombre d'affiliés cotisants a atteint 21.247 au lieu de 16.279 en 2003, en progression de 30 %.

ADI: L'Assurance Décès Invalidité

L'ADI est une assurance indexée à RECORE. Elle garantit un capital (en cas de décés ou d'invalidité) égal à 1.000 fois la cotisation mensuelle de l'affilié à recore, plafonnée toutefois à 400.000 DH.

Nombre de personnes assurées : 2.081 en 2004 contre 2.033 un an auparavant.

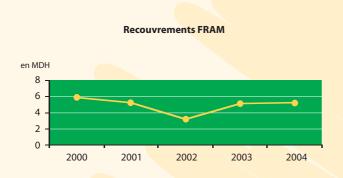
Les primes encaissées : 1,02 MDH en 2004 contre 1,10 MDH en 2003.

Le montant des capitaux payés : 0,26 MDH.

FRAM: Fond de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc

>>> Evolution des cotisations FRAM

Durant l'exercice 2004, 196 nouveaux avocats se sont affiliés au régime. Le nombre de pensions nouvellement liquidées s'établit à 56 portant à 181 le nombre total des pensions liquidées jusquà fin 2004 pour un montant payé de 1,61 MDH.

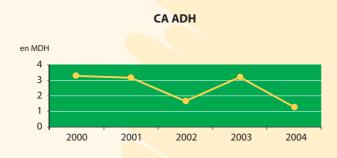


Les sommes collectées se sont chiffrées à 5,23 MDH contre 5,14 MDH. Ce montant est essentiellement constitué par des virements effectués par la CDG au titre des intérêts sur le compte global des Ordres ayant adhérés au système puisqu'ils représentent plus de 80% du total des ressources du système.

ADH: Addamane Al Hirafi

>>> Evolution des cotisations

ADH est un régime de retraite développé par la CNRA au profit des artisans et commerçants.



La quote part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées au titre de l'année 2004 se chiffre à 1,31 MDH contre 3,19 MDH, en baisse de 58,9 % due à l'arrêt de la commercialisation du produit dans les guichets de la Banque Centrale Populaire.

>>> Evolution du nombre d'affiliés

50.000 40.000 33.240 34.598 36.200 37.602 37.939 30.000 10.000 2000 2000 2001 2002 2003 2004

Evolution du nombre d'affiliés ADH

A fin 2004, l'effectif total des artisans et commerçants ayant souscrit à ce régime s'est établi à 37.939.

INFO PLUS

RECORE

Taux de rendement : 5,34 %
Taux de revalorisation : 1,07 %
Valeur d'acquisition du point : 1,982
Valeur de service du point : 0,195

FRAM

Taux de rendement : 4,55 %
Taux de revalorisation : 1,38 %
Valeur d'acquisition du point : 1,904
Valeur de service du point : 0,177

Gestion de rentes figées

- ▶ Il s'agit d'une rente servie, en contrepartie d'un capital constitutif, au profit d'une catégorie de personnel des organismes suivants : ONCF DRAPOR ODEP.
- ▶ Signature d'une convention de prise en charge du portefeuille de l'ODEP pour un montant de capitaux constitutifs de 30,05 MDH.
- Paiement des rentes figées d'un montant total de 2,71 MDH au profit de 160 bénéficiaires.
- Le montant des provisions mathématiques de 63,22 MDH se répartit comme suit :

ONCF : 30,93 MDH, DRAPOR : 3,23 MDH, ODEP : 29,06 MDH.





Activité Retraite et Prévoyance

Gestion mandatée

Notre rôle

La CNRA met son expertise et son savoir faire en matière de gestion des fonds de retraite au service de ses partenaires dans le cadre d'une gestion mandatée.

La CNRA gère pour le compte des tiers les fonds de retraite suivants :

Le Régime ou La Caisse gérée	Bénéficiaires	Type de prestation	
RRMCC	Membres de la Chambre des Conseillers	Gestion pour compte	
RRMCR	Membres de la Chambre des Reprèsentants	Gestion pour compte	
CRAC	Avocats de Casablanca	Gestion pour compte	

Résultats et indicateurs clés de la gestion mandatée

La CNRA gère pour le compte de la chambre des conseillers, de la chambre des représentants et de l'ordre des avocats de Casablanca, leurs fonds de retraite, moyennant le règlement d'une commission, en contre partie des services rendus.

Pour 2004, le montant de cette commission s'est chiffré à 0,61 MDH contre 0,88 MDH.

>>> CRAC : Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca

Evolution des cotisations recouvrées



En 2004, il a été procédé à l'immatriculation de 186 avocats portant ainsi le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC à 2.374.

Les recouvrements de l'exercice s'élèvent à 4,13 MDH contre 3,48 MDH en 2003. Ces ressources proviennent essentiellement des intérêts servis par la CDG sur les dépôts consignés auprès de cette Caisse puisqu'ils représentent près de 80 % de la totalité des recouvrements.

>>> RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Evolution des cotisations recouvrées



En 2004, le montant des cotisations et contributions reçues s'est élèvé à 19,86 MDH contre 20.96 MDH en 2003, en baisse de 5,2 %. L'année 2003 avait été marquée par le règlement d'arriérés des années antérieures.

>>> RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Evolution des cotisations recouvrées



Au terme de cette année et dans le cadre de la gestion du régime RRMCC, la CNRA a procédé à l'encaissement des cotisations et contributions pour un montant de 18,27 MDH contre 16,43 MDH en 2003.

Rapport Financier

Compte de résultats

L'exercice 2004 s'est soldé pour la CNRA par un résultat excédentaire de 24,68 MDH contre 30,69 MDH en 2003.

Sur le plan technique, les gestions des rentes AT et AC ont enregistré des pertes techniques respectivement de 9,88 MDH et 5,33 MDH. Ceci est lié essentiellement à l'obsolescence des paramètres techniques utilisés, à savoir la table de mortalité CR 1889 et le taux d'intérêt technique de 4,75% pour les rentes AT, ainsi que la table RCN 55 et le taux de 4,75% pour les rentes AC.

L'insuffisance des chargements de gestion a également contribué à cette perte technique : 2,5% pour les capitaux reçus pour les rentes AT et sans chargement pour les rentes AC.

Les résultats financiers de la CNRA en 2004 se caractérisent par un excèdent financier de 47,56 MDH en baisse par rapport à 2003 de 15,2%. La ventilation de ces résultats par produit se présente comme suit :

▶ Rentes AT : 30,10 MDH
 ▶ Rentes AC : 13,51 MDH
 ▶ RECORE/ADI : 1,82 MDH
 ▶ FRAM : 0,83 MDH

Le montant des produits financiers a quasiment stagné à 137,13 MDH par rapport à l'exercice 2003. Par contre, les charges de placement (89,57 MDH) ont connu un accroissement de 10 %. Ces charges sont constituées à 80% des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Produits, charges et exédent financier (en MDH)

	2003	2004
Produits	137,48	137,13
- Revenus des placements	119,79	129,50
- Intérêts sur dépôts	4,48	5,86
- Intérêts prêts	0,38	0,51
- Profits sur réalisation valeurs placements	12,83	1,26
Charges	81,41	89,57
- Intérêts provisions mathématiques	61,44	71,03
- Intérêts victimes mineures AC	2,87	1,79
- Pertes sur réalisation valeurs placements	0,05	3,27
- Frais gestion des placements	1,12	1,50
- Dotations sur placements (provision réserve capitalisation)	12,78	-
- Dotations non courantes	3,15	11,98
Excédent financier	56,07	47,56

Bilan

En 2004, le total du bilan a atteint un montant de 2 830,50 MDH en augmentation de 10% par rapport à celui enregistré au 31/12/2003.

Le passif est essentiellement constitué des capitaux propres et des provisions techniques pour respectivement 81,4% et 10,7% du total du passif.

Les capitaux propres, constitués du report à nouveau, s'élèvent à 303,32 MDH. Compte tenu du résultat de l'exercice pour 24,68 MDH, le montant total des capitaux propres se chiffre à 328 MDH contre 334,01 MDH, enregistrant ainsi une baisse de 1,8 %.

Les capitaux propres assimilés se chiffrant à 43,40 MDH ont baissé de 26,9 % par rapport à l'exercice précédent et sont constitués en totalité du Fonds d'indemnités capitalisées au profit des victimes mineures AC. Cette baisse est due à l'effet de l'abaissement de l'âge de la majorité de 20 ans à 18 ans.

Les provisions techniques, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignent un montant de 2.303,87 MDH contre 2.063,41 MDH un an auparavant, soit une hausse de 11,7 %. Elles sont constituées :

- des provisions mathématiques pour 1.854,91 MDH,
- des provisions pour rentes à payer pour 214,69 MDH
- de la provision pour renforcement des provisions mathématiques pour 189,33 MDH
- des réserves de capitalisation et de sécurité pour 44,94 MDH.

Les dettes du passif circulant s'élèvent à 74,00 MDH contre 44,70 MDH en 2003, en hausse de 65,5%. Ce montant se compose des dettes de gestion propres pour 57,88 MDH et de dettes envers d'autres créanciers pour 16,12 MDH.

Structure du portefeuille et rendement des placements financiers

Les placements financiers, d'un montant de 2.308 MDH constituent la quasi totalité des emplois de la CNRA (81%) représentés en majorité d'obligations d'Etat ou celles jouissant de sa garantie et des bons du trésor.

L'intervention de la CNRA sur les marchés primaires et secondaires s'est traduite, durant l'exercice actuel par la souscription et l'acquisition d'un montant de 1.562,95 MDH contre 1.894,23 MDH en 2003, en baisse de 17,5 %.

Au total, et compte tenu des remboursements et cessions de titres pour un montant de 1.289,16 MDH, la valeur du portefeuille des placements, évaluée au prix d'acquisition, se chiffre à 2.305,79 MDH contre 2.032,00 MDH en 2003 ; soit une progression de 13,47 %.

Le taux de rendement global des placements de la CNRA continue de s'effriter au fil des ans. Après couverture des charges de placement, ce taux se situe à 5,10 % contre 5,68 % en 2003, en baisse de 0,58 point, essentiellement due à la tendance baissière des taux sur le marché financier.

Bilan

Bilan synthétisé au 31/12/2004

(en Dirhams)

	Exercice			
ACTIF	Brut	Amort. / Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	1 087 972,56	434 593,95	653 378,61	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 901 032,26	381 795,03	1 519 237,23	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 832 510,01	9 668 847,20	21 163 662,81	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	22 116 772,98		22 116 772,98	
PLACEMENTS	2 308 101 744,98		2 308 101 744,98	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)				
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECHNIQUES	118 247 357,49		118 247 357,49	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	200 095 846,61	10 418 110,79	189 677 735,82	
TRESORERIE				
TRESORERIE-ACTIF	169 011 258,52		169 011 258,52	
TOTAL GENERAL	2 851 394 495,41	20 903 346,97	2 830 491 148,44	

(en Dirhams)

P A S S I F	Exercice		
FINANCEMENT PERMANENT			
CAPITAUX PROPRES	327 992 574,72		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	43 401 345,96		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	79 553 382,89		
PROVISIONS TECHNIQUES	2 303 872 151,26		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	74 000 137,26		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 671 556,35		
TRESORERIE			
TRESORERIE-PASSIF	-		
TOTAL GENERAL	2 830 491 148,44		